

Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) - Liste des fiches-actions

Mérignac

Fiches actions inscrites au CODEV 6
MERI - Aménagement Avenue de la Somme
MERI - Aménagement du secteur Bellevue/ sédentarisation Gens du Voyage
MERI - Aménagement paysager du stade du Jard
MERI - Avenue de la Libération (entre l'avenue du truc et la place Jean Jaurès) : levée des préalables fonciers et aménagement
MERI - Avenue de Verdun (section Leclerc - Mendès France)
MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification
MERI - Avenue Henri Vigneau (section Kennedy - Yser)
MERI - Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement
MERI - Colocations sociales
MERI - Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises à destination des entreprises de l'ESS
MERI - Construction d'un centre de ressources nouvelle génération
MERI - Création de l'équipement mutualisé Groupe scolaire Soleil, crèche et salle sportive
MERI - Création d'une passerelle piétons vélos au niveau de l'échangeur 12 (Monnet - Europe)
MERI - Etude de faisabilité et de capacité urbaine - secteur Chemin-long
MERI - Etude et prospective foncières dans les secteurs d'Arlac (gare RER), Chemin Long, et Hippodrome, en lien avec les démarches d'études urbaines
MERI - Etude hippodrome Nord/Chateau Rouquey
MERI - Extension du cimetière communal (étude, aménagement, végétalisation)
MERI - Ferme Urbaine
MERI - Festival Hypermondes
MERI - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité
MERI - Logement temporaire d'insertion
MERI - Mérignac perméable - désimperméabilisation des sols
MERI - Merignac Photo
MERI - OIM BIC - Aménagement des espaces publics BIC Extra Rode
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Accès collège Beutre
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : allée des acacias
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Aménagement quartier des Circuits
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Avenue Marcel Dassault / Echangeur 10
MERI - OIM Bordeaux Aéroport Château Rouquey : arbitrage montage opérationnel et pré-programme espaces publics
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Création d'aires de covoiturage
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Création prolongement rue A Dousse
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Hippodrome/Château Rouquey - Etudes
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Liaison Cassin-Pythagore
MERI - OIM Bordeaux-Aéroport - Liaison Marie Curie/rue Volta
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Redressement de l'avenue Cassin (de l'entrée de l'Aéroport au giratoire Ariane/Pythagore)
MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Requalification de la rue des Genets
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Roland Garros
MERI - OIM Bordeaux Aéroport - ZAE du Phare
MERI - Opération d'aménagement Mérignac Marne

Fiches actions inscrites au CODEV 6

MERI - Opération d'aménagement Mérignac Soleil
MERI - PAE de la Glacière
MERI - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision
MERI - Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame
MERI - PRU Yser - Aménagement des espaces publics dont création d'une voie nouvelle
MERI - PRU Yser - Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours
MERI - Requalification du secteur Pichey (îlot D) - aménagement des espaces publics
MERI - Requalification du secteur Pichey (îlot D) - suivi du projet urbain
MERI - ReVE 11 - Avenue de la Marne (section 4 Chemins)
MERI - RI 1 million d'arbres - Plantation d'une forêt urbaine en centre-ville
MERI - RI cimetière- Reprise de concessions et emplacements
MERI - RI écoles hors OAIM : école Ferdinand Buisson
MERI - RI écoles hors OAIM : école Jules Ferry
MERI - RI écoles hors OAIM : GS Jean Macé
MERI - RI écoles hors OAIM : GS Oscar Auriac
MERI - RI Nature - parc Bourran
MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée
MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2
MERI - Secteur Féau - Coty : lutte contre les inondations
MERI - Secteur Gare d'Arlac
MERI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre
MERI - Végétalisation du cimetière
MERI - ZAC du centre-ville
MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest
MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit
MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie
MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte
MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain
MULTI - Développement des réseaux de chaleur
MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express
MULTI - Etude du bassin La Morandière
MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation
MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain
MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement
MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal
MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale
MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location
MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : création de chemins "nature"
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Missions urbanistes-conseil
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/Marcel Dassault
MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie de Transition écologique et énergétique
MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal

Fiches actions inscrites au CODEV 6

MULTI - Place Mondésir - Réaménagement
MULTI - Plan climat métropolitain
MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire
MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs
MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
MULTI - Plans déplacements employeurs
MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles
MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux
MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage
MULTI - Plantons 1 Million d'arbres
MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit
MULTI - Réalisation du Champ Captant des Landes du Médoc
MULTI - Réhabilitation résidences du Burck
MULTI - Réseau Vélo Express
MULTI - ReVE 11 - Rue Judaïque, avenue de la République, avenue d'Arès, rue Georges Bonnac
MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre
MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation

Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) - Fiches-actions

Mérignac

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
BBA Direction multimodalité	MERI - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les valident. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	18 800 €	18 800 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser l'étude	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	MERI - ReVE 11 - Avenue de la Marne (section 4 Chemins)	Le projet porte sur la résorption d'une discontinuité cyclable au Nord et au Sud de l'arrêt de tram 4 Chemins. Le projet doit permettre l'intégration de l'itinéraire 11 du REVE et la connexion avec les aménagements réalisés par la FAB et la mission tram. Sur le contrat : AVP/PRO, préalables réglementaires et fonciers, travaux.	250 000 €	250 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Mener la concertation Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les études d'avant projet (AVP) Initier la démarche Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme Lancer la DUP	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - ReVE 11 - Rue Judaïque, avenue de la République, avenue d'Arès, rue Georges Bonnac	Ligne 11 du Réseau Vélo Express (Bordeaux - Martignas-sur-Jalles) Poursuite des études préliminaires initiées dans le cadre du codev 5 pour créer des aménagements cyclables sur la rue Judaïque, l'avenue de la République, l'avenue d'Arès et la rue G. Bonnac Le présent contrat inscrit la poursuite des études techniques (AVP, PRO), les acquisitions foncières éventuelles, l'élaboration des dossiers réglementaires et les travaux.	3 800 000 €	3 800 000 €	Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MERI - Création d'une passerelle piétons vélos au niveau de l'échangeur 12 (Monnet - Europe)	Projet de passerelle envisagé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat dans l'hypothèse de reliquats de crédit suite à la mise à 2x3voies de la rocade, la réalisation de la passerelle du pont Mitterrand et de la voie d'entrecroisement entre les échangeurs 17 et18 de la rocade. Les reliquats de crédit dépendront du coût des projets mentionnés non connu précisément à ce stade.	5 000 000 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANES 11 - Amélioration de la vitesse commerciale Réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault entre les giratoires de Marchegay et des Girondins : Aménagement en faveur des TC (VR2+) et des vélos (ReVE 11). Etudes PRO en cours de finalisation. Procédures réglementaires à partir du 2nd semestre 2023 (DUP, MECPLU, enquête publique,....). Travaux à partir de fin 2024 et mise en service horizon 2027.	0 €	0 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lancer des consultations Lancer la DUP Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAB Dir bâtiments	MERI - Création de l'équipement mutualisé Groupe scolaire Soleil, crèche et salle sportive	Création d'un groupe scolaire de 17 classes pour l'opération d'aménagement Marne Soleil, d'une crèche de 30 berceaux et d'une salle sportive de 500 m ² et de son parking de 20 places.	19 600 000 €	10 200 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	MERI - Secteur Féau - Coty : lutte contre les inondations	Le projet consiste à réaliser un bassin de stockage de 2000 m3 sur le secteur de Féau et le renforcement de réseaux sur deux axes structurants du quartier. Compte tenu de l'impact sur le secteur des travaux envisagées, les études seront reprises pour définir le juste dimensionnement.	5 000 000 €	5 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CAE Dir de l'eau	MULTI - Etude du bassin La Morandière	L'action consiste en une étude de faisabilité et des études de maîtrise d'œuvre du bassin "Morandière", en amont de l'emplacement réservé Bâche de l'Eau. Le Bassin Morandière protégera les riverains de la rue du Haillan - située sur la commune de Mérignac.	3 000 000 €	3 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réalisation du Champ Captant des Landes du Médoc	Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc répond à une problématique de la pérennité de la ressource en eau sur le territoire girondin. Face au constat de surexploitation de certaines nappes, ce projet de substitution vise à déplacer les prélèvements vers des ressources non déficitaires (la nappe Oligocène littoral) afin de diminuer la pression exercée sur la nappe déficitaire (Eocène centre). Ce projet s'inscrit dans un principe de solidarité d'accès à l'eau de l'ensemble de la population girondine. Le projet consiste à réaliser 14 forages sur les communes de Saumos et Le Temple et une station de pompage/traitement sur la commune du Temple, puis les réseaux d'interconnexions des forages jusqu'à la station (20 km) et le réseau d'adduction jusqu'au réseau métropolitain sur Mérignac (30 km).	92 000 000 €	92 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Valider l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer la DUP Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MERI - Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	7 000 000 €	2 200 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	MERI - Mérignac perméable - désimpermeabilisation des sols	La désimpermeabilisation des sols sur l'espace public en milieu urbain est un enjeu pour l'eau/les sols/la biodiversité/ l'adaptation au changement climatique (ICU).	800 000 €	50 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'opération Réaliser l'étude
CCB Dir strat et MOA PVB	MERI - Végétalisation du cimetière	La ville de Mérignac souhaite entreprendre des démarches visant à végétaliser le cimetière et mettre fin à l'usage des pesticides (obligation été 2022), et demande un accompagnement en terme d'ingénierie. La commune envisage de faire appel à un bureau d'étude pour la conception des aménagements paysagers : - Aménagements et verdissement du cimetière communal dans le cadre de l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires. - Extension au sud par l'aménagement d'un site cinéraire paysagé. La commune doit préciser la nature des travaux pour valider les postes qui pourront être financés jusqu'à 50 % via le RI Nature. La participation financière de BM sera calculée au vu des RI qui seront en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune. Le planning du projet sera à préciser par la ville.	800 000 €	400 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
CCD Dir funéraire PVB	MERI - Extension du cimetière communal (étude, aménagement, végétalisation)	Extension consacrée à réalisation site cinéraire (cavernes, colombariums, puits dispersion, jardin du souvenir) : aménagement et végétalisation. Ce projet est estimé par la ville à 1000 000€, la ville sollicite le versement de fonds de concours au titre des RI cimetière et Nature agriculture. La participation financière de BM sera calculée au vu des RI qui seront en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune. Le planning du projet sera à préciser par la ville.	800 000 €	450 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCD Dir funéraire PVB	MERI - RI cimetière- Reprise de concessions et emplacements	Exhumations administratives La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	192 000 €	96 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>À partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment crée, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroport - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique) (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique; mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	Dans le cadre de son Plan Climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles. L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique. Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention. Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont : - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire. Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants. Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...). La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV. Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Initier la démarche	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - Aménagement Avenue de la Somme	Traitement apaisé du cœur de quartier Chemin Long. Réaménagement de l'avenue de la Somme entre le giratoire Gutenberg et le carrefour Somme/Vigneau. Poursuivre les études techniques. Lever les préalables, lancer le cas échéant, une mission d'AMO concertation. Si le foncier est maîtrisé, les travaux seront réalisés. Cette section sera donc à coordonner avec les aménagements à prévoir par La Fab.	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les travaux	Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue de la Libération (entre l'avenue du truc et la place Jean Jaurès) : levée des préalables fonciers et aménagement	Poursuite des acquisitions foncières pour libérer les emprises nécessaires au projet. Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à procéder, par voie d'expropriation si nécessaire, aux acquisitions qui ne pourront pas se faire à l'amiable. Les reculs de clôtures et compteurs seront réalisés à l'avancement des négociations. Les travaux de voirie seront réalisés en suivant.	3 000 000 €	3 000 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue de Verdun (section Leclerc - Mendès France)	Réaménagement complet : requalification de l'avenue, porte d'entrée du centre-ville. Elargissement des trottoirs pour mise aux normes, effacement des réseaux et désencroisement des circulations piétonnes, résorption de la discontinuité cyclable, création de places de stationnement, végétalisation. Linéaire 540 m. Etudes, levée des préalables dont préalables fonciers, DUP nécessaire ? Concertation réglementaire ?	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Établir le programme Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation Participer aux études Valider le programme
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification	Réaménagement de la section centrale de l'avenue du Truc en lien avec l'ouverture du Stade Nautique Métropolitain et la réorganisation des équipements sportifs du stade Robert Brette.	800 000 €	800 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue Henri Vigneau (section Kennedy - Yser)	Requalification de la voie structurante N/S entre le quartier Chemin Long et le secteur de Pichey. Création de cheminements piétons aux normes, recalibrage de la voie afin d'apaiser la circulation, création de places de stationnement et confortement du cheminement cyclable. Linéaire 950 m.	300 000 €	300 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement	De nombreux flots sont en cours de mutation dans le centre-ville de Mérignac et le long de l'avenue de l'Yser. Il apparaît nécessaire de réaliser une étude de stationnement et de circulations qui permettra à la fois : - d'analyser l'évolution des déplacements le long de l'avenue de l'Yser et le centre-ville et proposer des actions d'accompagnement des projets - d'appuyer la commune dans ses échanges avec les porteurs de projets immobiliers	65 000 €	40 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Accès collège Beutre	Dans le cadre du plan Collèges du Département, un nouveau collège est prévu sur la commune de Mérignac dans le quartier de Beutre, cet équipement est prévu à horizon 2024. Le projet prévoit : - la création d'un accès est depuis l'avenue de Roland Garros et son raccordement sur le parvis du collège - la création d'un accès Nord depuis l'avenue de l'Argonne - le raccordement du parvis au réseau viaire à l'ouest Le démarrage des travaux est prévu fin 2023 pour une mise en service prévisionnelle en septembre 2025	7 000 000 €	5 700 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Céder ou acheter le foncier Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer aux études Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux négociations
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : allée des acacias	Requalification de la zone de Kennedy : requalification de l'allée des acacias. Assurer un lien sécurisé entre le secteur d'habitat de Beaudésert, le secteur tertiaire d'Innolin et la station de tramway la plus proche. En poursuite des travaux réalisés sur Magret. création d'une voie verte et d'un trottoir, et paysagement de la voie. Sur la durée du contrat élaborer les dossiers techniques et réglementaires, achever les négociations foncières et réaliser les travaux.	1 900 000 €	1 900 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Avenue Marcel Dassault / Echangeur 10	Enjeux de déplacements des modes actifs, de vitesse commerciale pour les transports en commun. Etude menée par BM sur le réaménagement de la voie Marcel Dassault avec franchissement piéton-cyclo de la rocade par une passerelle – Etude soumise à la DIRA – Remarques de la DIRA sur l'étude qui nécessite des études complémentaires – Etudes complémentaires à réaliser dans le codév 6 pour tenir compte du retour de la DIRA et en vue d'arbitrer un programme/son éventuel phasage et une décision de faire ultérieure - A noter que le projet étudié ne comportera plus de passerelle – Priorité à regarder le moyen de sécuriser les cycles et piétons au débouché du franchissement au niveau de la bretelle d'accès.	3 000 000 €	150 000 €	Établir le programme Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Mener la concertation	Participer aux études Mener la concertation
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Création d'aires de covoiturage	Création d'aires de stationnement sur le territoire de la commune de Mérignac (secteur des circuits) et de Martignas-sur-Jalle en sortie de la commune de Martignas et sur St Médard en Jalles à proximité de l'Intermarché. La présente fiche concerne la réalisation de l'aire de covoiturage située au droit du giratoire de Marchegay sur Mérignac et en entrée de ville de Martignas-sur-Jalles.	655 500 €	655 500 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux	Le projet prévoit la création de voies dédiées au transport en commun et au covoiturage et d'une voie cyclable le long de la RD 106 (avenue de Bordeaux) entre l'avenue de l'Argonne et la rue de la Poudrière. Il s'inscrit dans l'objectif de fluidifier la circulation sur les pénétrantes métropolitaines, fortement saturées, en favorisant le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo.	15 840 000 €	2 462 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Création prolongement rue A Dousse	Ce projet consiste à créer une voie nouvelle entre la rue des Genets et l'avenue de Beaudésert (prolongement de la rue A Dousse actuelle). Le Pôle territorial ouest réalisera sur ce contrat les études AVP ainsi que la levée des préalables environnementaux et fonciers. Les travaux seront réalisés seulement si tous les préalables sont levés.	1 700 000 €	1 700 000 €	Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Liaison Cassin-Pythagore	L'objet de cette fiche est la création d'une liaison entre l'avenue R.Cassin et l'avenue Pythagore à Mérignac (création d'une voie nouvelle pour les véhicules et d'un itinéraire mode doux), dans la continuité de l'aménagement créé dans le cadre de l'extension du tram entre la rue Kennedy et l'avenue R.Cassin. L'opération consiste également à créer un bouclage cyclable entre la voie nouvelle Cassin/Pythagore et l'avenue R.Garros. Les études préliminaires ont été réalisées en 2019, des reconnaissances ont également été menées. En 2019, un diagnostic 4 saisons a été réalisé, démontrant la présence d'espèces, une mise à jour a été réalisée en 2022/2023. Une campagne de reconnaissance géotechnique doit être lancée pour démarrer l'AVP mais cette campagne doit s'accompagner d'un diagnostic pyrotechnique. Un accord-cadre a été notifié début 2023. Des discussions sont à mener avec les propriétaires des parcelles concernées pour déterminer s'il est possible de mener cette campagne. Un cas-par-cas doit être déposé, mais ce dépôt doit attendre la fin des procédures réglementaires globales sur l'OIM Bordeaux Aéroport. Un dossier de DUP est également envisagé au vu du nombre de parcelles impactées. Le projet Cassin/Pythagore a été intégré à la concertation globale sur l'OIM. Sur le CODEV 6, il est proposé de poursuivre les études et la levée des préalables techniques, fonciers et réglementaires. A noter: ce projet est en interaction forte avec le projet OIM de redressement de l'avenue R.Cassin, le planning de l'opération Cassin/Pythagore peut en être impacté.	4 500 000 €	410 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Prendre la confirmation de décision de faire Lancer la DUP Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Céder ou acheter le foncier Valider l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux-Aéroport - Liaison Marie Curie/rue Volta	En lien avec la création de la voie nouvelle Marcel/Dassault/Marie Curie, il est nécessaire de poursuivre l'aménagement par la création d'un barreau entre la rue des 29 aviateurs et la rue Volta, permettant ainsi de rejoindre le centre ville de Mérignac par le pont du Chut. Cette voie nouvelle d'une largeur de 20 m a deux voies de circulation, assurera une liaison piétons/2roues, la gestion des eaux pluviales en aérien. Cette nouvelle infrastructure sera à penser avec la gestion hydraulique du Morandière et la création future d'un espace naturel.	2 024 020 €	380 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Redressement de l'avenue Cassin (de l'entrée de l'Aéroport au giratoire Ariane/Pythagore)	Réaménagement de l'avenue Cassin au droit de l'entrée de l'Aéroport avec l'objectifs suivants : - améliorer le fonctionnement des accès à l'Aéroport ainsi que l'exploitation du système tramway au droit du giratoire Kennedy - accompagner les opérations de développement urbains au droit de l'Aéroport - améliorer l'insertion paysagère des infrastructures de desserte de l'Aéroport - développer les aménagements pour les mobilités douces et les transports en commun	14 000 000 €	1 050 000 €	Établir le programme Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Requalification de la rue des Genets	Requalification de la rue des Genets entre l'avenue des Marronniers et la rue A. Dousse. Il est prévu sur ce contrat la levée de tous les préalables fonciers et environnementaux ainsi que la réalisation des travaux.	1 850 000 €	1 850 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - PAE de la Glacière	Approbation du PAE par la délibération 2008/0068 du 18 janvier 2008. L'ensemble des équipements publics ont été réalisés et les îlots maîtrisés par la Métropole ont été commercialisés. Bordeaux Métropole s'engage sur la durée du contrat à suivre les études menées par l'opérateur pour l'îlot 4 et à accompagner l'éventuelle mutation des îlots 5 et 6. Elle clôturera cette opération dès que les participations attendues au regard des équipements publics réalisés auront été perçues, a priori fin 2025.	0 €	0 €	Aider à la commercialisation des lots Établir le bilan financier de l'opération Suivre ou clôturer le PAE	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - PRU Yser - Aménagement des espaces publics dont création d'une voie nouvelle	<p>Dans le cadre du futur PRU Yser (OAIM), il s'agit de recomposer le quartier en reconfigurant complètement les espaces publics. L'objectif est d'ouvrir le quartier et le rendre plus perméable, mais également de travailler sur une véritable composition urbaine et paysagère.</p> <p>Dans ce cadre, sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une voie nouvelle "diagonale", - l'aménagement de cheminements, - l'aménagement d'espaces publics paysagés, de compétence communale, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage (à confirmer) <p>Le programme global de renouvellement urbain devra être arrêté et conventionné en préalable au lancement des études sur les espaces publics.</p>	5 760 000 €	200 000 €	<p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Établir le programme</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p>	<p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer aux études</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Valider le programme</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - Requalification du secteur Pichey (Ilot D) - aménagement des espaces publics	<p>Le site de Mérignac Pichey constitue une entrée de la zone habitée du centre-ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue de l'Yser vers le centre-ville. Au regard de ce positionnement stratégique, Bordeaux Métropole et la Ville ont inscrit le quartier dans les secteurs «50 000 logements autour des axes de transports ». A ce titre, les collectivités ont confié à La Fabrique de Bordeaux Métropole une mission de coordination architecturale et urbaine de l'opération Mérignac-Pichey, et d'accompagnement à la mise en œuvre de chacun des îlots opérationnels.</p> <p>Sur le CODEV 5, une étude urbaine a été confiée à l'agence Tandem+.</p> <p>Le parti-pris est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de constituer une entrée de ville urbaine comprenant une zone d'habitat privilégiant de petites échelles de voisinage ; • de favoriser un resserrement progressif de la trame viaire afin d'accompagner l'intensification urbaine du quartier et la création d'une offre commerciale renouvelée et étendue, intégrant une crèche. <p>L'objectif principal est de permettre la création d'un quartier ouvert et accueillant, favorisant la préservation et le développement des zones végétalisées, la gestion apaisée du stationnement au sein des îlots, la création de placettes, le développement d'une trame douce permettant la mutation à long terme de parcelles isolées.</p> <p>La réalisation des espaces circulés destinés à être ouverts au publics restera à la charge des opérateurs privés qui se positionneront sur les îlots à aménager, à l'exception des espaces publics de l'îlot D (place et circulation(s) publique(s)) qui seront à la charge de Bordeaux Métropole.</p> <p>La présente fiche porte sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot D.</p> <p>Bordeaux Métropole, pour les espaces publics de l'îlot D, confiera des missions d'étude, puis de travaux, via une convention, à la SRIA qui les réalisera en son nom et pour son compte. Le financement de cette action sera pris à 50% sur l'enveloppe codev et à 50% sur le FIC de la ville de Mérignac.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €	<p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Valider les études réalisées par le délégataire</p> <p>Établir le programme</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer aux études</p> <p>Valider le programme</p>

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - Requalification du secteur Pichey (lot D) - suivi du projet urbain	<p>Le site de Mérignac Pichey constitue une entrée de la zone habitée du centre-ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue de l'Yser vers le centre-ville. Au regard de ce positionnement stratégique, Bordeaux Métropole et la Ville ont inscrit le quartier dans les secteurs «50 000 logements autour des axes de transports ». A ce titre, les collectivités ont confié à La Fabrique de Bordeaux Métropole une mission de coordination architecturale et urbaine de l'opération Mérignac-Pichey, et d'accompagnement à la mise en œuvre de chacun des îlots opérationnels.</p> <p>Sur le CODEV 5, une étude urbaine a été confiée à l'agence Tandem+.</p> <p>Le parti-pris est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de constituer une entrée de ville urbaine comprenant une zone d'habitat privilégiant de petites échelles de voisinage ; • de favoriser un resserrement progressif de la trame viaire afin d'accompagner l'intensification urbaine du quartier et la création d'une offre commerciale renouvelée et étendue, intégrant une crèche. <p>L'objectif principal est de permettre la création d'un quartier ouvert et accueillant, favorisant la préservation et le développement des zones végétalisées, la gestion apaisée du stationnement au sein des îlots, la création de placettes, le développement d'une trame douce permettant la mutation à long terme de parcelles isolées.</p> <p>La réalisation des espaces circulés destinés à être ouverts au publics restera à la charge des opérateurs privés qui se positionneront sur les îlots à aménager, à l'exception des espaces publics de l'îlot D (place et circulation(s) publique(s)) qui seront à la charge de Bordeaux Métropole.</p> <p>La présente fiche porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi global de l'aménagement de l'îlot D, et du secteur Pichey plus généralement - le suivi du projet urbain pour les négociations et acquisitions/cessions foncières en cours par la Fab en accompagnement de la ville avec les opérateurs <p>Bordeaux Métropole, pour les espaces publics de l'îlot D, confiera des missions d'étude, puis de travaux, via une convention, à la SRIA qui les réalisera en son nom et pour son compte.</p>	0 €	0 €	Participer à l'étude Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux négociations
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI 1 million d'arbres - Plantation d'une forêt urbaine en centre-ville	<p>Le groupe La poste a souhaité développer un projet urbain sur sa propriété en centre-ville de Mérignac. En effet, l'activité de tri du courrier présente actuellement sur le site va être transférée. Aussi, seul restera le bureau de poste. A ce titre un projet urbain mixte, comprenant le bureau de poste, du coworking, des logements et des commerces en rdc a été travaillé en collaboration en centre-ville. La ville a souhaité se porter acquéreur d'une partie du foncier de La Poste dans le but de pouvoir planter une forêt urbaine. 1 500m² de foncier vont être achetés par la ville à ce titre. La ville sollicite le versement d'un fonds de concours pour ce projet.</p>	400 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc Bourran	<p>En 2019-20, la Ville a conduit une étude historique et paysagère du parc de Bourran destinée à dégager des orientations pour la rénovation, la mise en valeur comme l'entretien courant du site. Outre les espaces verts, ce parc comporte de nombreux éléments architecturaux et présente la particularité de comporter un bassin de stockage des eaux pluviales qui vont nécessiter des travaux à court terme. Un COPIL associant le PTO, le service de l'architecture et la direction de l'eau de Bordeaux Métropole a été mis en place afin de coordonner les interventions.</p> <p>La ville de Mérignac sollicite un fonds de concours au titre du règlement d'intervention Nature agriculture dans le cadre des travaux de rénovation du parc Bourran qui seront menés par le centre réseau et paysages du pôle territorial ouest.</p>	1 300 000 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée	<p>La ville de Mérignac souhaite réaménager le parc de la Maison Carrée, en lien avec la rénovation du bâtiment, qui est inscrit, à l'instar du parc, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le réaménagement du parc devra respecter et mettre en valeur les éléments patrimoniaux : le bâtiment, les alignements de platanes, les escaliers de pierre, la géographie du parc et les perspectives.</p> <p>La ville a lancé une consultation pour un mandataire. Le projet fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour la mi-2025.</p> <p>La ville demande un financement dans le cadre du RI Nature, pour le réaménagement du parc.</p>	330 000 €	175 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2	<p>Le parc du Renard, au sein de la ville de Mérignac, d'une surface de 1,6ha, a été ouvert en 2020 au public. Le présent projet porte sur l'extension dudit parc (phase 2) pour atteindre 7 ha ainsi que l'intégration de la voie Charles Despiau dans le domaine public (parcelle d'environ 2600 m²).</p> <p>Pour la réalisation de ce projet il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière des parcelles privées qui composent le parc du Renard et la voie Charles Despiau. Afin de sécuriser les acquisitions et de ne pas bloquer le projet si des propriétaires n'étaient pas vendeurs un dossier de Déclaration d'utilité publique a été constitué et va passer en enquête publique courant 2023.</p> <p>Il est aujourd'hui en phase de pré instruction au sein des service de la préfecture.</p>	3 842 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Céder ou acheter le foncier Réaliser l'opération

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - ZAC du centre-ville	Dans le cadre du renouvellement urbain, Bordeaux Métropole a engagé un projet de réaménagement du centre ville, en partenariat avec la ville de Mérignac, lié notamment à l'arrivée du tramway : reconfiguration complète des espaces publics et valorisation du paysage architectural urbain et paysager. Une ZAC a ainsi été créée en 2006 et son aménagement a été confié en 2007 à BMA. Les opérations de logements et de commerces ont été livrées par les opérateurs. Les espaces publics ont été réalisés et réceptionnés. Bordeaux Métropole s'engage à clôturer cette opération.	0 €	0 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte	Le barreau Marchegay-Crabemorte est une voie nouvelle en continuité de la déviation de Martignas depuis le giratoire Marchegay (ex RD213) jusqu'à l'avenue du Maréchal Leclerc (ex RD211). L'intérêt général de ce barreau est recherché selon différents scénarios d'aménagement des voiries à l'ouest de la Métropole. La présente fiche action permettra d'élaborer des études complémentaires dans cet objectif et d'amorcer le cas échéant les dossiers réglementaires.	75 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique	Le projet d'aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Haillan-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Roland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade est une composante majeure du volet mobilité de l'opération de l'OIM Bordeaux Aéroport. Cet aménagement doit permettre : - d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre, - de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir, - de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées, - d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue, - de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun, - d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.	55 000 000 €	12 050 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries	L'OIM Bordeaux Aéroport situé sur les communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles présente une opération d'aménagement, Bordeaux Aéroport-Aéroport qui se donne pour objectifs de réaliser un aménagement articulant l'accompagnement des entreprises, le développement urbain, des infrastructures de desserte et de communication, sans oublier la valorisation du patrimoine environnemental. Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries s'inscrit dans l'optique de proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile par le déploiement d'un réseau de chemins nature. Il consiste en l'aménagement de 3,2 km d'un chemin dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac. Les communes de Mérignac, du Haillan et Bordeaux Métropole souhaitent engager le projet d'aménagement de ce chemin nature entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault.	3 198 354 €	3 198 354 €	Réceptionner les travaux Lancer la DUP Mener la concertation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Lancer des consultations Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : création de chemins "nature"	Création de cheminements piétons permettant de faciliter les déplacements domicile-travail ou de rabattement vers les transports en commun. Cela concerne un chemin le long de la Devèze entre l'annexe des Acacias et Beaudésert. Le second concerne un chemin à l'arrière du domaine de Rocquevielle entre le chemin des Boucheries et les chemins naturels du secteur Droilin permettant un lin entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault au sud.	500 000 €	500 000 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/ Marcel Dassault	A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnol (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important (env. 8 000 véh./jour). Ainsi, le plan guide des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport prévoit la requalification de cet axe permettant une desserte de l'opération par l'ouest. L'aménagement de ce barreau routier permettra de mieux répartir les flux de circulation à l'échelle de l'OIM et de diminuer les phénomènes de congestion.	18 355 000 €	17 798 120 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer la DUP	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Place Mondésir - Réaménagement	Coup parti : les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de scénarios d'aménagement. Il importe de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place ; les études préliminaires sont été lancées à l'automne 2023, ainsi que la concertation réglementaire. Les études d'AVP sont lancées en suivant et s'achèveront courant 2024. Objet de la négociation : La suite des études, les levées de préalables et les éventuelles levées de préalables fonciers, les appels d'offres de travaux et la réalisation des travaux. Le projet doit permettre l'intégration de l'itinéraire REVE 10 (axes avenue de la République, avenue d'Arès est, avenue de la Marne), ainsi que de l'itinéraire vélo structurant en direction du centre-ville de Mérignac (avenue d'Arès ouest), la prise en compte de cheminements piétons confortables et sécurisés. Les arbres existants seront préservés autant que possible. La désimperméabilisation et la renaturation des espaces, et l'aménagement d'espaces publics favorisant la vie de quartier, constituent des objectifs.	3 570 000 €	2 470 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Mener la concertation Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dev et amén - Sud	MERI - OIM BIC - Aménagement des espaces publics BIC Extra Rocade	Aménagement des espaces publics inscrits au plan guide de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra Rocade. Il s'agira de : Conduire les études, lever les préalables fonciers et de réaliser les travaux des voies suivantes, sous réserve des libérations foncière : • Voie verte Bioparc nord • Allée de la Princesse et voie de secours du CRA Les détails et planning de chaque opération constituant la fiche seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole.	1 500 000 €	0 €	Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MERI - Etude et prospective foncières dans les secteurs d'Arlac (gare RER), Chemin Long, et Hippodrome, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans les secteurs d'Arlac (gare RER), Chemin Long et Hippodrome, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MERI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilité (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MERI - Aménagement du secteur Bellevue/ sédentarisation Gens du Voyage	Suite à la mission d'accompagnement social et technique des ménages réalisée en 2021/2022, les conclusions ont été présentées en COPIL en juin 2022. Ce diagnostic n'a pu être communiqué aux familles. Aujourd'hui, différentes difficultés se présentent: le coût élevé des raccordements individuels eau – électricité, la question de l'assainissement non prise en compte dans le projet initial, la question de l'étalement foncier, etc. COTECH du 30/09/22 a posé la nécessité d'une restitution de cette étude aux habitants avant la fin de l'année, cependant des arbitrages préalables sont nécessaires sur les points de blocages notamment juridiques, réglementaires, et financiers.	0 €	0 €	Valider les études réalisées par le délégataire Initier la démarche	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAG Dir habitat DGA	MERI - Colocations sociales	La Ville de Mérignac souhaite poursuivre le développement de son offre d'urgence en colocation avec le soutien de BM. Pour les nouveaux projets, la DH pourra apporter une aide sur le financement à l'investissement, exclusivement dans le cadre du RI habitat, dont le RI structure si besoin. La direction sera aux côtés du porteur de projet (bailleur ou structure associative) pour l'aiguiller dans le montage de l'opération. La DH n'assure pas d'étude de faisabilité et BM n'octroie pas de financement au fonctionnement des logements d'urgence ou structure sociale.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MERI - Logement temporaire d'insertion	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. La commune de Mérignac souhaite accueillir un LTI et prendre sa part dans la résorption des squats installés sur son territoire dans une logique de solidarité métropolitaine.	386 664 €	386 664 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAG Dir habitat DGA	MERI - Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame	Il s'agit d'un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie méridional un lieu de vie (logements sociaux dédiés aux jeunes), d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits, des espaces de « co-working notamment pour les jeunes du QPV Yser Pont de Madame. Elle s'est associée à douze partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la jeunesse dans le cadre d'un Groupement de Coopération social et Médico-Social intitulé « Convergence Habitat Jeunes » (CHJ), afin de porter un projet de « Pôles Territoriaux de Coopération jeunesse » (PTCJ) sur les villes de Mérignac, Lormont et Bordeaux.	3 658 400 €	330 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme
LAG Dir habitat DGA	MERI - PRU Yser - Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours	Le projet de renouvellement urbain est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques. La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Volet ingénierie : Ce volet comprend les missions de l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi que des études complémentaires nécessaires au projet. Le coût global de ce volet a été estimé à 820 000 € sur la période du CODEV 6 (2024-2027). - Mission de conseil pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain (mission d'architecte-urbaniste coordinateur) - Mission d'élaboration des études programmes pour les espaces publics - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles - Appui aux démarches de concertation - Procédures environnementales - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU. Un cofinancement de la ville de Mérignac sera demandé sur certaines de ces études selon le règlement d'intervention en vigueur. Equipements publics et/ou commerciaux : Bordeaux Métropole participera à une réflexion sur la requalification du marché de l'Avenir en un lieu multi-fonctions. Formalisation et volet habitat : Une convention de renouvellement urbain actant le partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville et Domofrance devra être mise en place. Cette convention fera apparaître les investissements de chaque partie, et notamment l'investissement de Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage et tant que partenaire financier. A ce titre, l'intervention de la Métropole sur son volet habitat pourra être mobilisée, notamment sur le financement des réhabilitations. Dans l'attente de la formalisation de cette convention, l'investissement global et financier de Bordeaux Métropole n'est pas encore connu. Il devra faire l'objet d'une inscription au PPI.	820 000 €	820 000 €	Céder ou acheter le foncier Mener la concertation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lever les préalables fonciers Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser l'étude Signer une convention	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Signer une convention Participer à la mise au point de l'opération Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'insertion et Logements Temporaires d'insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en œuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Omon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Réhabilitation résidences du Burck	<p>Le quartier du Burck est composé d'une dizaine de copropriétés (plus de 1 000 logements). L'état de dégradation plus ou moins avancé du bâti et la composition sociale des propriétaires nécessite une action volontariste pour inciter les propriétaires à voter des travaux ambitieux afin de répondre aux problématiques de vétusté de manière pérenne. Le montant global des travaux était de 15,9 millions d'euros pour les 3 copropriétés</p> <p>Ainsi, depuis 2016, les résidences Eglantines (205 logements), Dahlias (160 logements) et Fougères (120 logements), sont accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Bordeaux Métropole a ainsi réservé près de 750 000 € d'aides aux travaux et mobiliser une ingénierie spécifique durant 5 années. Les travaux arriveront à leur terme en 2022.</p> <p>Suite à la mise en place d'un Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) en 2019, sensibilisant les copropriétaires aux problématiques de leur copropriété (fragilité sociale, bâti, ou encore de gestion), les trois autres copropriétés verticales du quartier, résidences Héliotropes (165 logements), Géraniums (160 logements) et Iris (165 logements) apparaissent aujourd'hui matures pour s'inscrire dans un projet de travaux aussi qualitatif que nécessaire.</p> <p>Pour accompagner ces nouvelles copropriétés dans une démarche de travaux, la Métropole mobilise un partenariat élargi (Agence Nationale de l'Habitat, Ville de Mérignac, Ville de Pessac, Procvivis NA, Fondation Abbé Pierre, CAF de la Gironde...) et réserve elle-même une enveloppe dédiée aux travaux d'un montant de 250 000 € par copropriété (soit 750 000 € durant 5 ans) dès 2022. Bordeaux Métropole financera le suivi animation en tant que maître d'ouvrage de ces 3 nouvelles OPAH, qui permettront d'achever la rénovation de cet ensemble bâti, à cheval sur Mérignac et Pessac (360 000€TTC/an).</p> <p>Le centre commercial, exclu des financements de l'OPAH, nécessite une action spécifique. Un projet de redynamisation voire d'aménagement plus global pourrait être creusé.</p> <p>Au-delà de l'amélioration de l'habitat, une réflexion est à mener sur le cadre de vie des habitants et des usagers du quartier. Les questions liées aux problématiques de stationnement, de mise aux normes des cheminements piétons, des réseaux, des modalités de collecte des déchets, des équipements dédiés aux mobilités douces seront à étudier par la Métropole dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le traitement des espaces extérieurs participant à la requalification du quartier du Burck.</p>	2 040 000 €	2 040 000 €	<p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Signer une convention</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Initier la démarche</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>
LAH Dir de la nature DGA	MERI - Aménagement paysager du stade du Jard	<p>Le stade du Jard est un équipement sportif de 7 hectares dédié au football (+ skatepark et terrain de boules) en milieu urbain dense. Dédié essentiellement au sport, cet équipement à l'aménagement très ancien, présente un grand potentiel d'usages de détente et récréatifs (hors football) pour le quartier mais aussi un potentiel écologique important en termes d'îlot de fraîcheur et de biodiversité. Ce stade pourrait devenir un véritable parc sportif écologique urbain grâce à un projet d'aménagement paysager d'ensemble (compatibles avec les usages sportifs qui restent majoritaires et centraux) concerté avec les habitants, avec plantation d'arbres, haies, mise en place d'une gestion différenciée, ajout de mobilier pour la détente, réflexion sur l'accessibilité en mode actifs (vélo) et mise en place d'un jardin partagé porté par les habitants du quartier en 2024. Ce projet doit s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution des moyens de gestions dédié à cet équipement.</p> <p>La Ville souhaite être accompagnée par Bordeaux Métropole sur le pilotage des études et travaux. Une sensibilisation des usagers et des services intervenants sur le site pourra être organisée (signalétique, formation).</p>	340 000 €	340 000 €	<p>Signer une convention</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Signer une convention</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Réaliser l'opération</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAH Dir de la nature DGA	MERI - Ferme Urbaine	<p>Une ferme urbaine est en cours de création sur la Ville de Mérignac afin d'approvisionner en fruits et légumes labellisés « agriculture biologique » le territoire et notamment les crèches municipales. Le terrain a été acheté, l'étude de faisabilité réalisée et le porteur de projet sélectionné. Les travaux d'aménagement du terrain (aujourd'hui une prairie) commenceront début 2024. Des actions de communication et de sensibilisation sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable sont prévues en 2023, 2024 et 2025 auprès des habitants.</p> <p>La commune de Mérignac a bénéficié du versement d'un fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'acquisition du foncier ainsi que pour les études de maîtrise d'œuvre. Un appui en terme d'ingénierie de la Direction de la Nature a également été apporté.</p> <p>Dans le cadre du contrat de codev 6, la ville sollicite également une aide pour la réalisation des travaux d'aménagement.</p>	400 000 €	100 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Réaliser l'opération</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAH Dir de la nature DGA	MERI - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité	<p>Dans le cadre du plan d'action Biodiver'cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.</p>	150 000 €	120 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p>
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	<p>Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	<p>Établir le programme</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser l'étude</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Omon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Marne : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process, 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugue et/ou le forêt du Bourgaill, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Etude de faisabilité et de capacité urbaine - secteur Chemin-long	A terme, c'est un secteur de près de 14,5ha qui pourrait être amené à muter. Compte tenu de son positionnement à proximité immédiate du périmètre Hippodrome Château Rouquey / et de l'opération d'aménagement Soleil il est indispensable de lancer une étude urbaine permettant d'évaluer les modalités de développement du secteur dans la continuité de l'opération Soleil avec l'introduction d'une mixité programmatique et de faire émerger des orientations d'aménagement. Une étude est à mener sur ce périmètre de 14,5 ha, compris entre Hippodrome/Château-Rouquey et Mérignac Soleil, qui connaît des mutations importantes en cours et à venir (fonciers privés, libération de l'actuelle l'école A. Lafon). Il s'agit d'évaluer les modalités de développement du secteur et de faire émerger des premières orientations d'aménagement.	50 000 €	50 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Etude hippodrome Nord/ Château Rouquey	Définition des orientations d'aménagement de ce foncier économique	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Opération d'aménagement Mérignac Marne	<p>Cette opération est conjointement menée avec celle de Mérignac Soleil / Chemin long, où des objectifs architecturaux, urbains et paysagers communs ont été trouvés. Elle bénéficie également d'une partie de l'extension de la ligne A du tramway (livré fin avril 2023).</p> <p>Les études stratégiques et pré-opérationnelles développées sur le site de Marne s'appuie sur plusieurs objectifs en vue de renouveler la perception de ce quartier, mais également ses usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'émergence d'une identité urbaine attractive propre à ce site, qu'il s'agisse de son attractivité commerciale et résidentielle ou encore de la qualité d'usage des espaces publics o une intensification urbaine de part et d'autre du fuseau du tramway, sur l'axe aéroport-Bordeaux centre ; o le développement d'une offre nouvelle de logements, soit un potentiel estimé d'environ 1 200 logements sur le secteur dans le cadre de l'étude réalisée par l'agence d'urbanisme ; o le renouvellement et l'évolution de l'offre commerciale, en cohérence avec le secteur Soleil / Chemin long ; o le développement d'un "poumon vert" et la renaturation dans la continuité du secteur Mérignac Soleil / Chemin Long, sur la base de l'étude réalisée dans le cadre de la démarche 55 000 ha de nature. <p>Le programme prévisionnel de constructions nouvelles de l'opération d'aménagement est estimé à environ 93700 m² de Surface de plancher (SDP) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 71 100 m² SDP de logements, - 22 600 m² SDP de commerces et d'activités. <p>L'opération d'aménagement a été créée le 27 janvier 2017 et s'étend sur un périmètre de 27,4 ha où s'applique une TAM de 17% (votée le 21 octobre 2016). En outre, un traité de concession de 8 ans entre La Fab et Bordeaux Métropole a été approuvé au Conseil Métropolitain courant juillet 2017. Une prolongation du traité de concession d'une durée d'environ 5 ans est à prévoir.</p>	22 263 384 €	225 769 €	<p>Aider à la commercialisation des lots</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Lancer la DUP</p> <p>Établir le programme</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Assurer une veille foncière</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux</p> <p>Valider le programme</p>

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Opération d'aménagement Mérignac Soleil	<p>Depuis septembre 2014, La Fab a engagé l'approfondissement du plan stratégique issu de l'appel à projets en y intégrant les nouvelles réflexions et études engagées sur ce territoire de projet depuis 2012 (prolongement d'un TCSP vers l'aéroport, étude de stratégie commerciale menée par Objectif Ville).</p> <p>Ce projet urbain consiste également à saisir l'opportunité et l'effet de levier du prolongement de la ligne A du tramway jusqu'à l'aéroport, dont la mise en service est active depuis fin avril 2023.</p> <p>Les grandes orientations urbaines et le programme général sur ce territoire de mutation ont été validés en mars 2015 par la Ville de Mérignac et la métropole (projet inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab).</p> <p>Cet approfondissement et l'actualisation du plan stratégique en cours d'élaboration a pour objectif de préfigurer une mise en œuvre opérationnelle. Ce plan guide a été achevé en 2017. Il est conçu comme un plan dynamique s'articulant autour de grandes thématiques et composé de pièces urbaines opérationnellement autonomes, afin de s'inscrire dans un schéma cohérent de mutation d'ensemble.</p> <p>Le périmètre des études urbaines s'étend sur 69 ha environ et correspond à un Périmètre de Prise en Considération (PPC), mis en place fin 2017, afin de préserver les intentions programmatiques de la zone et limiter autant que possible les éventuels surcoûts. Une TAM à 20% a également été actée par délibération le 21 octobre 2016, en vue de contribuer au financement des équipements publics rendus nécessaires par les programmes immobiliers en cours.</p> <p>L'opération Mérignac Soleil est lauréate du programme France 2030 depuis Mai 2022, comme territoire démonstrateur de la ville durable et bénéficie d'un soutien de l'Etat sur la phase incubation (2022-2025) de 500 000 € pour accompagner l'expérimentation des projets et actions complémentaires œuvrant en ce sens.</p> <p>Une enquête publique sur la DUP va être menée du 03 mai au 05 juin 2023, suite à l'approbation du dossier de DUP valant MECDU en Conseil Métropolitain du 28 janvier 2023.</p> <p>Le programme prévisionnel de construction est établi à environ 300 000 m² de Surfaces de plancher (SdP), dont la répartition prévisionnelle est la suivante : - 210 000 m² SdP environ de logements, soit environ 2800 logements ; - 90 000 m² SdP environ de commerces, bureaux, activités et équipements.</p> <p>Cette programmation correspond à un rythme de production d'environ 14 000 m² SDP de logements par an sur environ 15 ans. Elle correspond également à une production d'environ 185 logements par an, dont les typologies sont conformes au Plan local de l'habitat (PLH) pour la commune de Mérignac.</p> <p>Un groupe scolaire de 17 classes est prévu sur le secteur (Il est financé via une autre fiche CODEV spécifique). Une participation est également prévue pour le financement de 3 classes supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement du groupe scolaire Arnaud LAFON.</p>	65 923 692 €	38 191 060 €	<p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Aider à la commercialisation des lots</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Assurer une veille foncière</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Réaliser la prestation</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Participer aux études</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : école Ferdinand Buisson	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. Les futurs travaux concernent la création d'une salle de classe à l'étage de l'élémentaire, libérer de l'espace au rez-de-chaussée pour le périscolaire et réaliser une redistribution des locaux avec des travaux d'aménagement. Un programme plus détaillé des travaux sera communiqué ultérieurement.	585 000 €	243 500 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Signer une convention</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Réaliser l'opération</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : école Jules Ferry	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En attente dossier de demande de la part de la ville	600 000 €	600 000 €	<p>Signer une convention</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Signer une convention</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Réaliser l'opération</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : GS Jean Macé	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	4 608 000 €	1 600 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : GS Oscar Auriac	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	1 728 000 €	600 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Secteur Gare d'Arlac	Accompagnement de la commune pour la mutation du secteur de la gare d'Arlac impactée par le projet de RER métropolitain, îlots en mutation dont le foncier du siège de Bouygues. Définition de programmes, fiches de lots, outil de financement des équipements publics.	50 000 €	50 000 €	Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité	Valider le programme Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAE Dir dev éco DGDE	MERI - Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises à destination des entreprises de l'ESS	Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet « Marne », la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fab ont engagé en mai 2020 une étude exploratoire destinée à poser les bases d'un projet immobilier pour l'îlot A9, situé à l'articulation des futurs quartiers Marne et Soleil, qui a permis d'affiner la vocation programmatique de l'îlot comme un lieu dont la destination serait économique, pour l'accueil d'entreprises de l'ESS en phase de développement (sortie de pépinière ou incubateur par exemple). * un rayonnement métropolitain et un fort ancrage local (services à la population, emploi local), * Jouant un rôle d'articulation urbaine entre les quartiers (Marne, Soleil, Centre-Ville et Eyquem), * et offrant une grande visibilité aux ambitions économiques et sociales de la Ville et de la Métropole.	0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MERI - Festival Hypermondes	Manifestation mise en œuvre par l'association Les Hypermondes. La ville sollicite le versement d'une subvention annuelle au titre du RI manifestations culturelles pour le festival du même nom. Au codev précédent, cette manifestation était subventionnée par la direction du développement économique. « Les Hypermondes » est un festival annuel de littérature, Sciences, Bande dessinée, cinéma, jeux vidéo, série. La thématique change chaque année mais le fil rouge demeure la Science-Fiction, le Fantastique et la Fantasy. Le festival propose des rencontres avec les auteurs, des conférences, tables-rondes, dédicaces, expositions mais aussi des ateliers et des journées scolaires.	40 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MERI - Merignac Photo	La Ville a engagé dès 2012 un programme volontaire et dynamique en vue de l'affirmation et de la confirmation de son lieu de référence métropolitaine, la Vieille Église, autour de la photographie. En proposant des expositions de grande qualité, la Ville a su créer l'adhésion du plus grand nombre. Les expositions proposées rencontrent un vif succès et démontrent l'intérêt du public pour ce champ artistique. Mérignac a poursuivi ce rayonnement par la mise en œuvre du Mérignac Photographic Festival, projet établi en biennale, dont la première édition a eu lieu en 2015. Temps fort réunissant le grand public et des artistes, cet événement a multiplié des points de rencontres dans toute la ville, favorisé les rencontres et les pratiques tout en soutenant une filière professionnelle. Au regard du succès rencontré par les éditions précédentes, la Ville de Mérignac a souhaité renforcer en 2019 cet axe culturel en mettant en œuvre une saison photographique annuelle plutôt qu'une biennale. Cette saison - Mérignac Photo - a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux, ancrer la notion de parcours artistiques, mobiliser les professionnels de l'image, sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels, encourager une émulation entre les différents publics et développer un plan d'actions de médiation culturelle. Ce projet majeur pour la Ville est le point d'orgue d'une ambition plus large de « pôle métropolitain de la photographie », portée par la Ville et proposée aux habitants de Mérignac et plus largement de la métropole bordelaise. Au carrefour de la création et de la médiation, le projet se décline par étapes, autour d'enjeux, d'objectifs et d'actions fédératrices permettant d'offrir aux publics comme aux professionnels de découvrir, d'échanger et de pratiquer. Ce projet photographique entend répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux / ancrer la notion de parcours dans la ville / mobiliser les professionnels de l'image / sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels / encourager une émulation entre les différents publics / mettre en œuvre un plan d'actions de médiation culturelle renforcé. Expositions-temps fort, rencontres avec des professionnels, ateliers de pratique artistique et programme d'actions pédagogiques et d'accompagnement de tous les publics rythment le projet.	588 000 €	40 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Aménagement quartier des Circuits	Actualisation du plan guide Circuits Lancement des études préalables	80 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Mener la concertation Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroport Château Rouquey : arbitrage montage opérationnel et pré-programme espaces publics	Arbitrage sur le montage opérationnel en régie ou mandat de travaux. Préprogramme d'espaces publics de la zone centrale chateau rouquey Lancement d'un mandat de travaux	1 700 000 €	1 700 000 €	Valider l'étude Prendre la confirmation de décision de faire Accompagner financièrement le programme Établir le programme Initier la démarche	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Hippodrome/Château Rouquey - Etudes	Continuité des études transverses sur l'extension intra-rocade de l'OIM bA : particulièrement les études urbaines avec des notes de cadrage localisées et animation des ateliers afin d'accompagner chaque porteurs de projet privés (marché urbanistes conseils) puis toutes autres études de montage opérationnel, juridique, technique ou autre cas par cas au besoin.	500 000 €	160 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Valider l'étude Réceptionner les travaux Mener la concertation Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux négociations Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider le programme
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Roland Garros	Réalisation d'études pré opérationnelles urbaines: définition d'une programmation, définition d'un programme des équipements publics et détermination des modalités de sa faisabilité technique et financière. réflexions sur le choix de l'outil opérationnel et financier en adéquation. Etude et programmation	90 000 €	90 000 €	Établir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Faire de la réserve foncière Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Valider le programme Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroport - ZAE du Phare	LA ZAE du Phare est inscrite dans le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport sur la commune de Mérignac. C'est une zone d'activité dynamique, qui a bénéficié de travaux sur certaines voies, et qui est principalement tournée vers le BTP. L'immobilier d'entreprise est vieillissant et la zone est très imperméabilisée. Des projets de renouvellement ou rénovations commencent à émerger. Il y a un fort besoin d'accompagner le renouvellement de la zone et sa requalification. Plusieurs actions sont prévues afin d'accompagner l'évolution de la zone : étude foncière, accompagnement des projets immobiliers, mise en place d'outils et d'expérimentation...	300 000 €	300 000 €	Réaliser l'étude Assurer une veille foncière Initier la démarche Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Missions urbanistes-conseil	Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroport d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers) Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation Mission 5 : Missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)	3 600 000 €	600 000 €	Réaliser la prestation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie de Transition écologique et énergétique	<p>Dans le cadre d'une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée entre mi 2018 et fin 2021, une feuille de route stratégique en faveur pour un développement durable du territoire de l'OIM Bordeaux Aéroport a été élaborée. Il en est ressorti une feuille de route stratégique pour un territoire sobre, décarboné, inclusif et productif, traduction opérationnelle et territorialisée des enjeux de transition écologique et énergétique de Bordeaux Métropole pour la mandature 2020-2026. Cette feuille de route et son plan d'actions se structurent au final autour de quelques enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préservation de la biodiversité pour un accompagnement du territoire de l'OIM au Zéro Artificialisation Nette et à la lutte contre les flots de chaleur urbain. - La prise en compte de l'eau et des zones humides pour une meilleure gestion des 4 bassins versants sur lesquels se situe le territoire de l'OIM. - La gestion des déchets sur le territoire et le développement des matériaux bio et géo sourcés, dans une logique d'économie circulaire - L'amélioration de la mobilité pour un développement des mobilités alternatives à la voiture - La promotion des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques - L'animation territoriale de proximité de démarches d'écologie industrielle par la promotion de filières dédiées comme l'Aéronautique Spatial Défense ou la Haute Valeur Ajoutée et le soutien à une économie de proximité vertueuse <p>3 axes d'intervention pragmatiques et opérationnels sont d'ores et déjà en cours de réalisation et devront être poursuivis dans les années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un effort d'innovation et d'exemplarité de la collectivité au travers du programme des espaces publics de l'OIM (ex : piste cyclable avec des matériaux fluorescents, voie de covoiturage av. Marcel Dassault, micro-forêt Miyawaki...) - Une démarche d'animation des acteurs et partenaires industriels et économiques du territoire au travers d'ateliers de réflexion thématiques et d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions innovantes - Des outils d'accompagnement des projets neufs à l'attention des opérateurs et porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus. 	250 000 €	250 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole. GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Boulliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront avoir un intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude